

Réunion du 5 Novembre 2025

Convocation du 31/10/2025

L'an 2025, le 5 Novembre à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de SAINTE-THORETTE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Laurent GUILLAUD, Maire.

Etaient présents : M. GUILLAUD Laurent, Maire, Mmes DEUSS Virginie, DOIREAU Marie-Laure, PEREIRA Sylvie, THIEBAUT Joëlle, VIGOUREUX Noëlle, MM BACCHIONI Paul, CARRE Gaël, DOS REIS Alain, LANTUAS Didier.

Absents excusés : , Excusée ayant donné procuration : Mme PRADAL Annelise à M. DOS REIS Alain. Mme VIGOUREUX Noëlle a été nommée secrétaire.

Après lecture, le procès-verbal de la réunion du 15 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

réf : 2025_037-CDC Coeur de Berry - Projet Educatif Territorial (PEDT)

Le Maire expose,

La Communauté de Communes Coeur de Berry envisage la rédaction du Projet Educatif Territorial (PEDT),

Vu la proposition de convention établie par l'Association LES FRANCAS DU CHER,

Considérant la circulaire n°2014-184 du 19 décembre 2014 qui prévoit que le projet éducatif de territoire formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Ce PEDT est signé entre les collectivités et la Communauté de Communes Coeur de Berry, les représentants de l'État et les acteurs éducatifs locaux. Il est ensuite suivi par un comité de pilotage composé des signataires.

Le PEDT :

- constitue un facteur d'attractivité pour les familles : le bien vivre en Coeur de Berry
- donne un sens à l'action éducative, l'organise, l'interroge, la révise, l'évalue et la remplace dans un contexte mouvant, en lien avec l'actualité pour lui donner toute son efficacité,
- favorise la co-éducation et la continuité éducative entre les micro-crèches, les écoles, les accueils périscolaires et de loisirs ainsi que l'accueil jeunes,
- engendre des financements de l'État,
- permet l'assouplissement réglementaire (taux d'encadrement desserrés, inclusion d'intervenants ponctuels dans le calcul des taux d'encadrement),
- favorise la dynamique culturelle, sportive, citoyenne et la vie associative.

Et après en avoir délibéré, le conseil, décide à l'unanimité :

- que la commune de Sainte-Thorette s'engage en faveur du PEDT porté par la Communauté de Communes Coeur de Berry,**
 - que la durée du présent PEDT est de 3 ans,**
 - que deux comités de pilotage auront lieu tous les ans,**
 - que les actions du présent PEDT devront être effectives et mises en place durant les 3 années du projet. »**
-

réf : 2025_038-SDE 18 - transfert de la compétence des infrastructures de recharges des véhicules électriques

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2224-34 ;

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher ;

Vu le Règlement technique et financier relatif aux infrastructures de recharge des véhicules électriques du SDE 18 ;

Le Syndicat Départemental d'Energie du Cher, en tant que syndicat mixte à la carte, peut proposer à ses collectivités adhérentes, en plus de ses activités de base que sont les distributions publiques d'électricité et de gaz, des compétences « à la carte », c'est-à-dire engageant uniquement les collectivités volontaires. Ainsi, il est possible pour les collectivités qui le souhaitent de confier au SDE 18 la compétence liée au service public d'infrastructures de recharge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables comprenant, notamment mais de manière non exhaustive :

- la définition d'un schéma cohérent de déploiement desdites infrastructures pour l'ensemble du département du Cher ;
- la maîtrise d'ouvrage des opérations de création, d'entretien et d'exploitation des infrastructures ;
- et toutes initiatives visant à promouvoir la mobilité électrique.

La commune de Sainte-Thorette a transféré la compétence « Infrastructures de recharge des véhicules électriques en 2020, selon les conditions de la Délégation de service public qui était alors en œuvre.

La gestion des IRVEs se faisant dorénavant en quasi-régie, il convient de mettre à jour le transfert de compétence.

L'assemblée délibérante du SDE 18 a adopté le règlement technique et financier relatif à la compétence infrastructures de recharge des véhicules électriques afin de définir les modalités de mise en œuvre de cette compétence.

Une contribution demandée aux collectivités fait l'objet d'une délibération annuelle du Comité syndical.

La dépense est inscrite au budget de fonctionnement des collectivités adhérentes (compte 65568).

En outre, les collectivités adhérentes versent une participation financière au titre des travaux d'installations des infrastructures, selon le plan de financement proposé par le SDE 18,

Considérant que la commune est adhérente au SDE 18 ;

Considérant que le transfert de la compétence « Infrastructure de recharge des véhicules électriques » au SDE 18 permettra une mutualisation du service de recharge des véhicules et une diminution du coût afférent ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **TRANSFERE** au Syndicat Départemental d'Energie du Cher la compétence relative au service public d'infrastructures de recharge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables, selon les conditions indiquées par la présente, à compter de la signature de la délibération.

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les actes s'y rapportant.

r  f : 2025_039-SIAEP - Rapport annuel sur le Prix et la Qualit   du Service public de l'eau potable 2024 (RPQS)

Le Syndicat d'Eau Potable de Preuilly nous a fait parvenir le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable 2024. Celui-ci doit être soumis à l'approbation du conseil municipal.

Après explication des délégués du syndicat, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le rapport 2024.

r  f : 2025_040-OPH Val de Berry - Mandat de gestion 2026

Suite à la réception d'un courrier de l'Office Public de l'Habitat Val de Berry concernant une demande de décision du conseil municipal quant à l'augmentatin des loyers pour 2026 à 1.04 %, M. le Maire expose les faits :

- 3 logements rue de l'Eglise

	Loyer au 01/01/25	Loyer m ² 2025	Loyer au 01/01/26	Loyer m ² 2026
Appartement 1	567.45 €	5.188395 €	573.36 €	5.242454 €
Appartement 2	356.75 €	5.188395 €	360.46 €	5.242454 €
Appartement 3	446.93 €	5.188395 €	451.58 €	5.242454 €

- 2 logements place du Souvenir Français

	Loyer au 01/01/25	Loyer m ² 2025	Loyer au 01/01/26	Loyer m ² 2026
Appartement 1	314.84 €	5.321802 €	318.11 €	5.377149 €
Appartement 2	340.16 €	4.91 €	343.70 €	4.961064 €

L'appartement 2 situé Place du Souvenir Français n'est plus indexé suite à notre demande à l'inflation.
Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, vote l'augmentation du taux à 1.04 %.

r  f : 2025_041-Xefi - contrat de maintenance informatique de proximit  

Xefi, anciennement M  diaself, en charge de notre maintenance informatique, nous propose pour 2026, une offre (pour 3 ans)  la suite de la fin de notre contrat au 31 d  cembre 2025.

Le nouveau contrat 2026 – 2029 intitul   contrat VIP int  grant : S  curit   – Maintenance – Sauvegarde, propose les conditions suivantes pour la mairie et la m  diath  que :

- S  curit  

mise en place d'un parefeu sur les ordinateurs (fixes et portables) sur les 2 sites : 2 fixes et nouveau ordinateur portable  la mairie + 2 fixes pour la m  diath  que.

Les autres ordinateurs portables (3 anciens  la mairie + 1  la m  diath  que non utilisables sous windows 11) auront un antivirus et ne sont pas compris dans le contrat.

- Maintenance

une visite par an sur site + outil de scan permettant un contr  le tous les jours et d  pannage plus rapide si des anomalies sont d  tect  es.

- Sauvegarde

Actuellement, la sauvegarde s'effectue sur un NAS (dispositif de stockage de grande capacit   connect   au r  seau qui permet de stocker et de r  cup  rer les donn  es en cas de probl  mes sur les ordinateurs) se trouvant dans le b  timent donc sur site pour la mairie,

A partir du 1^{er}janvier 2026, Xefi a fait le choix, au vu des r  glementations europ  ennes, d'utiliser son propre DATA CENTER se situant en France (donc hors structure, donc plus s  curitaire en cas de vols ou d'incendie de la mairie) pour stocker toutes les donn  es sur une p  riode de 30 jours glissables. De plus, les quipes de Xefi seront plus r  actifs en cas de tentative de piratage.

Le co  t mensuel pour les 2 sites sera de 590 € TTC.

Apr  s t  ude du devis, le conseil municipal d  cide de surseoir  la d  cision et demande  Mme VIGOUREUX de retravailler avec la soci  t   XEFI pour faire une proposition moins on  reuse. Ce dossier sera trait   lors du prochain conseil municipal.

r  f : 2025_042-Berger-Levrault - Logiciel mairie WeMagnus - migration

Notre contrat se termine le 31 d  cembre 2025. La soci  t   Berger-Levrault est en train de migrer sur un autre mode de fonctionnement, et nous propose de migrer pour ce nouveau contrat vers la solution intitul  e WeMagnus (solution qui sera  terme la seule propos  e au fur et  mesure des fins de contrats des diff  rentes collectivit  s).

Actuellement, le logiciel est install   sur les unit  s centrales et la nouvelle solution propose d'utiliser un DATA CENTER situ   en France (avec tous les avantages de s  curit   que nous ne poss  dons pas).

A ce jour, nous payons plusieurs factures suivants les choix retenus par la commune (comptabilit  , paye, tat civil, d  lib  rations, connecteurs d  mat  rialis  s : Chorus Pro, DSN, contr  le de l  galit   ...) et avec cette solution, il n'y aura plus qu'une seule facture.

Au vu du pr  c  dent contrat, Berger-Levrault propose l'offre WeMagnus Pack Standard pour une dur  e de 3 ans, incluant 5 utilisateurs et 50 Go d'espace disque pour un montant de 3 090 € HT.

De plus, cette solution tant en cours de d  ploiement, l'accompagnement se fera plus facilement.

Apr  s t  ude du devis, et discussion, le conseil municipal,  l'unanimit  , accepte la nouvelle proposition de la soci  t   Berger-Levrault pour la p  riode 2026 - 2028.

r  f : 2025_043-Adoption du projet de r  novation nerg  tique de la salle communale multifonction et adoption du plan de financement du projet - actualisation

Monsieur le Maire rappelle le projet de r  novation nerg  tique de la salle communale multifonction et ses enjeux. Il pr  sente les plans, l'estimation, le plan de financement pr  visionnel au stade de l'Avant-Projet D  finitif (APD) et sollicite l'autorisation de d  poser un dossier de demande de subvention au titre du CRST ainsi que de signer les devis des lots de travaux actualis  s.

Le co  t global pr  visionnel de l'op  ration au stade Avant-Projet D  finitif (APD) est estim   135 698,27 € H.T. dont 30 787,65 € HT de d  penses ligibles au titre du CRST.

Dans ce co  t global pr  visionnel de l'op  ration, le co  t des travaux est estim   95 566,84 € H.T. suivant le d  coupage de lots suivant :

lot 1 - Assainissement :	14 575.00 €
lot 2 - Gros oeuvre - maconnerie :	8 442.00 €
lot 3 - plâtrerie - isolation - peintures - sols :	24 585.04 €
lot 4 - menuiseries ext��rieures et int��rieures :	24 896.00 €
lot 5 - plomberie - chauffage - ventilation :	11 479.00 €
lot 6 - lectricit��, CF :	11 589.80 €

Attendu que ce projet relève des op  rations ligibles au titre de l'Axe 1 - R  novation nerg  tique des b  atiments publics locaux du Fonds Vert ;

Attendu que ce projet a   t   d  clar   ligible    une aide du Conseil d  partemental du Cher dans le cadre de la politique de d  veloppement des territoires ;

Attendu que ce projet s'inscrit dans le nouveau Contrat R  gional de Solidarit   Territorial (CRST) au titre du cadre 10 - Plan isolation r  gional des b  atiments publics et associatifs ;

Attendu que ce projet b  n  ficie d'une subvention de fonds de concours de la Communaut   de Communes C  ur de Berry ;

Le Conseil Municipal, apr  s en avoir d  lib  r  ,

ADOPTE l'op  ration de r  novation nerg  tique de la salle communale multifonction

APPROUVE le plan de financement pr  visionnel de l'op  ration ci-dessous

Montant de l'op��ration HT	Montant subvention	% du montant de l'op��ration
136 599.56 €		
CRST - Cadre 10	15 393.83 €	11.27 %
Fonds Vert - Axe 1	42 366.29 €	31.01 %
CD 18 - Volet 1.2	13 575.00 €	9.94 %
Fonds de concours CDC C��ur de Berry	31 740.00 €	23.24 %
Montant total HT des aides :	103 075.12 €	75.46 %
Reste  charge communal :	32 623.16 €	23.88 %

AUTORISE Monsieur le Maire  r  aliser aupr  s :

De la REGION, au titre du Cadre 10 du Contrat R  gional de Solidarit   Territorial (CRST), une demande de subvention de 15 393,83 € ;

AUTORISE Monsieur le Maire  signer tout acte administratif, juridique et financier se rapportant  cette op  ration.

AUTORISE Monsieur le Maire  signer les devis tablis.

Dit que les cr  ditscorrespondants  cette op  ration sont inscrits au budget primitif 2025.

r  f : 2025_044-SBPA - convention 2026

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a re  u en mairie la proposition de convention 2025 avec la SBPA de Marmagne. Le montant pour l'ann  e 2026 s'  l  ve  243 € (0.5 € par 486 habitants). Cette somme est identique  l'ann  e 2025.

A l'unanimit  , le conseil municipal, autorise M. le Maire  signer la convention pour l'ann  e 2026.

Informations diverses :

1) SIAEP Preuilly le 04/11/2025 s'est réuni pour la demande de prêt pour la réhabilitation du château d'eau de Preuilly .Rappel : travaux de 381 988,€HT attribués à l'entreprise TRASO, une subvention de 40 % DETR.

Trois propositions de La Banque des Territoires, le comité a choisi un prêt de 260 000€ sur 30 ans au taux de 1,70 %, prêt capé à plus ou moins 0,40.

Augmentation du prix de l'eau : pour assurer le règlement des travaux engagés, le prix du m³ passera 4,22€.

2) Arrêté préfectoral entérinant le nombre de conseillers à la CDC Coeur de Berry : quelque soit le choix des 10 communes – choix local différent de la commune principale, Méreau ayant voté en premier sans aucune discussion avec les autres membres, pour le choix commun, c'est celui-ci qui l'emporte. Pourquoi demander aux 10 autres communes, cela est inutile.

Commission Urbanisme/Environnement

Projet de guinguette à Fublaine : avis défavorable des conseillers présents bruits, les personnes qui proposent ce projet ne participent pas à la vie de la commune et ne brillaient pas par leur respect des voisins lorsqu'ils habitaient dans le bourg

Projet brasserie d'air chauffage église : Mr DOS REIS a reçu le représentant d'une société proposant une sorte de ventilateur pour optimiser les chauffages.

Ce matériel gratuit (payé par l'État) ne convient que dans les bâtiments de plus de 4 mètres de hauteur, à STE THORETTE seulement à l'église. Abandon.

Planter le Décor : Plantation d'arbres dans le terrain derrière l'école Nous recevons le matériel annexe aux plantations le 20 novembre : Alain et Didier s'en charge. Le 04 décembre les arbres arrivent, Alain voit avec Mr LINZE pour effectuer les trous de plantation. Mr PAULAT a donné du fumier de cheval.

CDC resto Noëlle: sollicitée pour recevoir un éventuel repreneur du bistrot – Mme SCHESTZEL pas disponible j'ai attendu le 22 octobre de 10h30 (heure de RDV pris) à 11h15 n'a vu personne !

Le logement HLM n°2 Rue de l'Eglise un temps mis en non location à ma demande pour le repreneur a été remis à la location.

Vente matériels techniques ??

Commission Finances

1) Au dernier conseil il a été décidé de ne pas donner 5€ à Mr LAFON en dédommagement de l'utilisation de son téléphone portable, c'était sans compter qu'il prend des photos avec pour la commune.

Pour valoriser son engagement et sa démarche positive, il lui est accordé une augmentation du CIA de 5€ par mois et versés 2 fois par an.

2) Recensement de la population : suite à l'article dans le journal communal de septembre informant la population d'un besoin d'un agent recenseur pour janvier 2025, une seule personne s'est fait connaître. Mr DOS REIS souhaite que l'on attende début décembre pour prendre la décision de nommer cette personne au cas où d'autres se manifesteraient.

Commission Action Sociale

distribution des colis des anciens, dates

Les colis et chocolats sont arrivés, il a été décidé qu'ils seraient délivrés aux bénéficiaires les samedis 6,13 et 20 décembre dans la salle du conseil entre 9H30 et 12H.

Les personnes de la commission sociale se sont réparties les dates.

Commission Animation cartes de vœux Mr le Maire nous informe que « Les Petites Mains » sont déjà au travail pour confectionner les cartes de vœux.

Noël des employés Date a été prise pour le 04/12/2025 Salle du conseil 19H

Changement de dernière minute : le 27 novembre même lieu 18H, plusieurs agents absents le 04 12

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30 minutes.

Laurent GUILLAUD

Noëlle VIGOUREUX